








## Plan de protection COVID-19 pour les séjours et camps

Sur la base du [concept-cadre de protection des activités de loisirs encadrés de la Confédération](#) du 26.06.21, et suite aux nouvelles directives entrées en vigueur le 06.12.21, l'ASA-Valais met en place plusieurs mesures afin d'éviter autant que possible la propagation du coronavirus lors des prestations destinées à des personnes ayant une déficience intellectuelle ou des troubles de l'apprentissage. Il incombe au responsable de l'activité d'appliquer strictement ces mesures et de les rappeler aussi souvent que nécessaire.

*Pour faciliter la lecture, le genre masculin est ici à entendre au sens de neutre pour le masculin et le féminin.*

	<p><b>Garder ses distances</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Respecter une distance de 1.5 mètres entre les personnes.</li> <li><input type="checkbox"/> Ne pas faire le tour des participants si ce n'est pas indispensable. Les consignes de distanciation s'appliquent également aux participants, pour autant que ces derniers soient en mesure de les respecter.</li> <li><input type="checkbox"/> Organiser les affaires des participants de manière à éviter que les affaires des uns et des autres entrent en contact.</li> <li><input type="checkbox"/> Réaménager et/ou organiser les espaces de couchage et d'hygiène individuelle, afin de préserver un espace suffisant entre chaque participant (tête bêche par ex.) avec au min. 4 m2 par personne</li> <li><input type="checkbox"/> Organiser des petits sous-groupes autant que possible.</li> </ul>
	<p><b>Porter un masque (obligation étendue, sauf sur déclaration médicale)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Dans les transports publics.</li> <li><input type="checkbox"/> Dans les endroits publics où le port du masque est obligatoire.</li> <li><input type="checkbox"/> Le port des gants <u>et</u> d'un masque est exigé pour l'encadrant si des soins à la personne sont nécessaires.</li> </ul>
	<p><b>Se laver soigneusement et fréquemment les mains</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Les encadrants et participants se lavent régulièrement les mains avec de l'eau et du savon liquide pendant 20 secondes au minimum, puis les sèchent avec des essuie-mains à usage unique, ou un dérouleur essuie-main en tissu lavable.</li> <li><input type="checkbox"/> Une solution hydro-alcoolique peut être utilisée en l'absence de point d'eau.</li> <li><input type="checkbox"/> Une solution hydro-alcoolique doit être disponible en permanence</li> </ul>
	<p><b>Éviter les poignées de main</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Se désinfecter ou se laver les mains entre chaque contact avec une personne différente.</li> <li><input type="checkbox"/> Éviter de se toucher le visage.</li> <li><input type="checkbox"/> Éviter tout contact physique qui n'est pas indispensable.</li> </ul>
	<p><b>Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Utiliser des mouchoirs à usage unique.</li> <li><input type="checkbox"/> Jeter les mouchoirs après chaque utilisation dans une poubelle fermée.</li> </ul>
<p><b>Aération et nettoyage</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Aérer tous les locaux de manière régulière.</li> <li><input type="checkbox"/> Nettoyer avec un désinfectant de surface les véhicules (poignées de porte, accoudoirs, etc.) et zones touchées et utilisées régulièrement (poignées de portes et de fenêtres, interrupteurs, infrastructures sanitaires et lavabos, rampes d'escaliers, etc.) au moins une fois par jour ou davantage si elles sont souillées.</li> <li><input type="checkbox"/> Nettoyer avec un désinfectant de surface les véhicules en insistant sur les zones touchées et utilisées régulièrement (poignées de portes et de fenêtres, accoudoirs, appui-tête, ceintures de sécurité, volant, etc.) au moins une fois par jour ou davantage si elles sont souillées.</li> </ul>

	<p><b>Rester à la maison en cas de symptômes ou de contact avec une personne malade</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❑ Les participants présentant des symptômes de maladie (affection aiguë des voies respiratoires (p. ex. toux, maux de gorge, souffle court) avec ou sans fièvre, une sensation de fièvre ou des douleurs musculaires et/ou une perte soudaine de l'odorat ou du goût) ne sont pas autorisés à participer au séjour/camp.</li> </ul>
	<p><b>En cas de symptômes durant le séjour/camp</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❑ Si des symptômes sont constatés durant un séjour/camp chez un participant ou un encadrant, la personne concernée doit porter un masque d'hygiène et être isolée.</li> <li>❑ Un seul encadrant s'occupe de la personne isolée.</li> <li>❑ La personne de contact (ou institution) sera contactée afin d'organiser le retour au domicile du participant dans les meilleurs délais.</li> <li>❑ La personne avec des symptômes devra consulter un médecin et être testée dans les plus brefs délais.</li> <li>❑ Toujours téléphoner avant d'aller chez le médecin ou aux urgences.</li> <li>❑ En cas de résultat positif, le médecin cantonal décide quelles personnes ayant été en contact avec la personne infectée doivent être placées en quarantaine.</li> <li>❑ La direction du camp doit en informer immédiatement l'ensemble des participants, les institutions/familles concernées ainsi que l'ASA-Valais.</li> </ul>

**Participation aux séjours/week-ends de l'ASA-Valais:**

- Participants : certificat COVID obligatoire
  - Encadrants : certificat COVID obligatoire
- Pour les encadrants sans certificat COVID, le coût du test avant le séjour/week-end sera pris en charge par l'ASA-Valais.*

**Participation aux camps de l'ASA-Valais:**

- Participants : certificat COVID obligatoire & preuve de test négatif avant le camp
  - Encadrants : certificat COVID obligatoire & preuve de test négatif avant le camp (pour vaccinés/guérés)
- Pour les encadrants sans certificat COVID, le coût du test avant le camp sera pris en charge par l'ASA-Valais.*
- Pour les encadrants non-vaccinés/guérés, il y a obligation de respecter strictement les mesures sanitaires (port du masque, respect des distances, désinfection).**

Le certificat COVID est délivré par les lieux autorisés (centres de vaccination, cabinets médicaux, hôpitaux, pharmacies, centres de test, laboratoires, autorités cantonales) sur la base des critères suivants :

- Vaccination complète – 2 doses effectuées
- Infection confirmée par un test PCR positif, guérie et ne remontant pas à plus de 354 jours
- Test PCR ou antigénique négatif (PCR validité 72h ou antigénique validité 24h)
- Test sérologique positif (présence d'anticorps -> certificat valable pendant 3 mois, en Suisse uniquement)

**Durant les camps, des tests de dépistage seront mis en place via des tests salivaires individuels ou poolés et ils seront réalisés chaque semaine pour tous (participants et encadrants).**

Si un pool est positif, toutes les personnes faisant partie du pool (groupe) doivent revêtir un masque et éviter autant que possible tout contact avec des tiers. Il en va de même pour une personne dont le test rapide antigénique est positif. Toutes les personnes d'un pool positif et toute personne avec un test rapide antigénique positif sont envoyées sans délai se faire tester individuellement **par PCR** dans un centre de test, une pharmacie ou chez un médecin. Elles restent isolées en attendant le résultat (en règle générale disponible dans les 24 heures).

La personne du pool trouvée positive par cette analyse individuelle ou celle dont le résultat du test rapide antigénique a été confirmé par le test PCR est déclarée par le laboratoire au médecin cantonal du lieu de domicile de la personne. Si le domicile n'est pas en Valais, la direction du camp avertit sans délai la direction de l'ASA-Valais ainsi que l'Unité cantonale des maladies transmissibles qui prendra les décisions sanitaires nécessaires (**piquet COVID 7/7 de 9h à 12h et de 13h30 à 17h : 079 190 21 99**).

**La mise en place de tests de dépistage répétés ne remplace en aucun cas le plan de protection, mais le complète.**

Merci à chaque membre de l'équipe d'encadrement et à chaque participant (ou son représentant légal) de **signer la déclaration ci-dessous avant chaque séjour** et de **la remettre au responsable**. Ces données seront conservées à des fins de traçage durant 14 jours après la fin de l'activité.

**Je déclare que je réponds entièrement aux critères suivants (cf. remarque ci-dessus concernant le certificat) :**

- je suis en possession d'un certificat COVID valable
- je suis en possession d'un résultat de test négatif (PCR ou antigénique rapide) la veille du départ
- je donne mon accord pour un test salivaire individuel ou poolé avec PCR ou antigénique ou autotest régulier durant le camp
- je n'ai aucun symptôme en lien avec la COVID-19 (voir symptômes ci-dessus) le jour du départ
- je ne suis actuellement pas en quarantaine, ni en isolement, ni cas contact
- je n'ai pas eu (à ma connaissance) de contact avec une personne infectée durant les 14 jours précédant le début de l'activité.

Nom, prénom : \_\_\_\_\_ Date & Signature : \_\_\_\_\_

*L'ASA-Valais décline toute responsabilité en cas de contamination d'un participant et/ou d'un encadrant durant ses activités. Ce document est susceptible d'être modifié suivant l'évolution des mesures.*